

Accueil Collectif de Mineurs d'AUNEUIL (Périscolaire, mercredi, vacances)

Les tarifs sont modulés selon les ressources, le lieu de résidence de la famille et le nombre d'enfants à charge. Le numéro de matricule CAF ou l'avis d'imposition du foyer (pour les autres régimes) permet le calcul du barème appliqué. En son absence, c'est le tarif maximum qui est appliqué sans possibilité de modification de la facture.

Attention : Si les enfants sont en garde partagée, seul le foyer percevant les allocations bénéficiera du tarif dégressif.

Application du barème N°1 de la Caisse d'Allocations Familiales avec un plancher fixé à 550€/mois et un plafond fixé à 4 100€/mois, pour les ressources comprises entre 551€ et 4 100€, un pourcentage est appliqué.

	Composition de la famille	Ressources Mensuelles [RM]		
		Inférieures ou égales à 550€	de 551€ à 4100€	Supérieures à 4100€
Barème N°1 Auneuil / Auteuil Berneuil en Bray Goincourt Villers St Barthélémy	1 enfant	1,64€/jour/enfant	0,32% des RM par jour	13,20 €
	2 enfants	1,54€/jour/enfant	0,30% des RM par jour	12,30 €
	3 enfants	1,44€/jour/enfant	0,28% des RM par jour	11,50 €
	4 enfants et plus	1,33€/jour/enfant	0,26% des RM par jour	10,70 €

Communes non conventionnées: Hors Aux Marais en juillet et août sur site.	1H	1 journée 8H	1/2 journée 4H	1 semaine vacances 5 jours	Communes conventionnées: Auneuil (Grumesnil, La Neuville sur Auneuil, Sinancourt, Tiersfontaine, Troussures) Auteuil (St Quentin d'Auteuil) Berneuil en Bray Goincourt St Martin Le Nœud Villers St Barthélémy (Bailly, Le Ply)
Surcoût appliqué pour les familles	plus 0,75€	plus 6€	plus 3€	plus 30€	

A noter : Pendant les vacances, les accueils avant et après la journée d'animation, ne bénéficient pas du soutien de nos partenaires, son coût est forfaitaire (à la séance) et représente 0.32% des revenus du foyer/8*le temps de la séance.

ANNULATIONS : Concernant les temps d'accueil des mercredis et des périodes de vacances, toute préinscription non annulée (par mail csrfactacm@laposte.net) 7 jours avant sera facturée, sauf sur justificatif pour enfant malade.

Concernant les repas de la cantine, toute préinscription non annulée la veille avant 10h sera facturée [même avec certificat médical].

⇒ Vacances (attention les places sont limitées) : une feuille de préinscription est à remplir à chaque période de vacances et à donner avec le prépaiement au Centre Social Rural selon le forfait semaine ou demi-semaine (les accueils du matin et du soir sont facturés à la séance).

- **Prépaiement obligatoire afin de valider l'inscription**
- Pour votre tarif, se renseigner auprès du service facturation du Centre Social Rural.
- **ATTENTION :** Les enfants non scolarisés sur la commune d'Auneuil des communes non conventionnées ne seront pas acceptés sur les mercredis et les périodes de vacances de l'ACM d'Auneuil.



FOCUS

Concernant les inscriptions se reporter au règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs d'AUNEUIL.

⇒ Pour tous renseignements complémentaires (inscription, tarifs ...) se renseigner auprès du Centre Social Rural La Canopée au :

☎ 03.44.84.46.83

✉ csrfactacm@laposte.net